



Rueil-Malmaison, le 30 novembre 2004

Communiqué de presse

VINCI porte sa participation au capital des Autoroutes du Sud de la France à 22,7 %

En application du pacte d'actionnaires conclu le 25 novembre dernier avec l'Etat et la société des Autoroutes du Sud de la France concernant le capital des ASF et la gouvernance de l'entreprise, VINCI a porté sa participation au capital des ASF à 22,7 %.

Par ailleurs, compte tenu de son engagement de limiter sa participation dans les conditions définies dans le pacte¹, VINCI a dénoué ce jour la couverture qu'elle avait constituée fin 2003 sous la forme d'un "equity swap" portant sur 4,2 % du capital des ASF.

Cette dernière opération se traduira par la constatation dans les comptes de l'exercice 2004 de VINCI d'un produit financier exceptionnel net après impôt de l'ordre de 60 millions d'euros.

¹ VINCI s'est engagé à ne pas accroître sa participation dans le capital des ASF au-delà de 23 % jusqu'au 31 décembre 2007 sauf dans les cas suivants :

- la participation de l'Etat devient inférieure à 50 % du capital
- un tiers acquiert une participation supérieure à 10 % du capital
- un tiers initie une offre publique sur les titres de la société

Contact relations investisseurs : Véronique Orain
Tél. : 01 47 16 45 39
Fax : 01 47 16 36 23
Courriel : vorain@vinci.com

Contact Presse : Karima Ouadia
Tél. : 01 47 16 31 82
Fax : 01 47 16 33 88
Courriel : kouadia@vinci.com

Ce communiqué est disponible en français, en anglais et en allemand sur le site web de VINCI : www.vinci.com